

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 12 JAN. 1988

N° 0081 / 15.08.01

FERWAFA

le 13 JAN. 1988

41/88

A traiter par

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

OBJET: Rencontres de football à
BUJUMBURA les 16 et 17
Janvier 1988.

Monsieur le Ministre,

Par son télégramme n° 210/D17C du
08/12/1987, notre Ambassadeur au BURUNDI nous a transmis l'invitation
lancée par les Autorités du BURUNDI d'une équipe rwandaise de football
à des rencontres à l'occasion du Sommet de la CEPGL qui se tiendra pro-
chainement à BUJUMBURA les 16 et 17 Janvier 1988.

D'après ce que nous avons pu
comprendre, il ne s'agit pas de la coupe instituée par la CEPGL
mais de simples rencontres amicales en faveur de la fédération burundaise
de football. Des contacts pour désigner un club qui pourrait nous repré-
senter ont été pris. Le Club PANTHERES NOIRES que nous avons approché dans
le cadre de sa préparation des compétitions africaines vient de se désister.
Le RWANDA ne pourra donc pas se faire représenter à ces jeux.

Toutefois, nous pensons que cette
attitude ne devrait pas être considérée comme une mauvaise volonté de conso-
ligner nos relations d'amitié parce que les échanges de ce genre ont souvent
lieu à l'exemple des derniers matches livrés par le Club VITAL'0 à KIGALI
durant le week-end du 09 et 10 Janvier 1988.

Au cas où ces rencontres seraient
néanmoins inscrites dans le cadre de la Coupe de la CEPGL, vous devriez
pouvoir intervenir en précisant que l'invitation n'est pas parvenue à temps
pour une préparation conséquente.

.../...

Nous vous demandons de communiquer
cette position à notre Ambassadeur à BUJUMBURA.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM



C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

✓ - Monsieur le Président de la FERWAFA

KIGALI

MBANDA J.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 4/12/1987

N° 4132 /15.08.01

Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
KIGALI

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre les coupes
de fair play destinées à récompenser les équipes de première et de deuxième
division nationales dont le comportement aura été jugé exemplaire. Elles por-
tent les inscriptions des noms de Son Excellence Monsieur le Président de la
République et de Son Epouse.

Veuillez donc étudier le Règlement et les
modalités d'attribution de ces coupes et m'informer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

• Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

- ✓ → Monsieur le Membre du Bureau
Fédéral (Tous)
- Monsieur le Président du Club
de Football (Tous).



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
KIGALI
15.08.1987